



## Travail les jours fériés

Par **sud**, le **27/01/2013** à **10:10**

[fluo]bonjour[/fluo]

Je dépends de la convention collective du nautisme.

En tant que commercial je travaille également les week-ends lorsqu'il s'agit d'être présent sur un salon nautique (Paris, Cannes, Düsseldorf...) Ais-je droit de récupérer les heures et les jours travaillés en plus ?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **27/01/2013** à **10:18**

Bonjour,

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)